

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017 À 18 h 30

L'an deux mil dix-sept, le lundi 23 janvier à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 16 janvier 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Hervé BOISSON, Sylvie LAVILLE, Christian GOUIN et Mariannick LAURINE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

ABSENTS EXCUSÉS : Véronique FREDERIC, Steve BLANCHARD, Michel DROUILLARD qui a donné pouvoir à Yves ARCHAMBAUD, Patrick BARTHOU qui a donné pouvoir à Bernard GUILLET et Stéphane GENAUDEAU qui a donné pouvoir à Mariannick LAURINE.

Hervé BOISSON a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 05 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 01 - Référent sécurité routière
- 02 - Modification des statuts de la CDCHS
- 03 - CDCHS : Compétence urbanisme
- 04 - Tableau des effectifs
- 05 - Convention de fourrière 2017
- 06 - Convention école privée Sainte-Marie
- 07 - Hangar : demande étude et choix du prestataire
- 08 - Église : bancs
- 09 - Présentation de l'avancement de la traverse de bourg
- 10 - Renouvellement du réseau d'eau potable
- 11 - Questions diverses

2017/01/01 - RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier préfectoral demandant la nomination d'un élu référent sécurité routière dans chaque commune du département. En l'absence de volontaire parmi les membres présents, Monsieur le Maire assurera cette mission.

À l'unanimité, Yves ARCHAMBAUD est nommé référent Sécurité routière.

2017/01/02 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDCHS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de son dernier conseil communautaire le 16 décembre 2016, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a décidé de lancer une procédure de modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi NOTRe relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, selon la procédure définie à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir donné lecture de la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2016 et du projet de statuts adoptés à cette occasion par le conseil communautaire, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette proposition laquelle, pour être validée par le représentant de l'État, doit être approuvée par la majorité qualifiée des conseils municipaux, majorité qualifiée qui est détaillée dans l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

2017/01/03 - CDCHS : COMPÉTENCE URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, et notamment son article 136, prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Le transfert de cette compétence est obligatoire au terme du délai de trois ans à compter de sa publication, soit le 27 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune reste compétente dans l'élaboration de son document d'urbanisme, afin de rester le gestionnaire et le garant de l'aménagement de son territoire,

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) publiée au JO du 26 mars 2014, et notamment l'article 136,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à la majorité par 8 voix POUR et 1 abstention (Bernard GUILLET) :

- de s'opposer au transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge,

- de charger le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

2017/01/04 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que de nouvelles dispositions pour la fonction publique sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs se trouve donc modifié comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

EMPLOIS	Votés par CM	Pourvus	Non Pourvus
PERMANENTS TITULAIRES	2	2	0
Rédacteur : 10,00/35 ^e par semaine	1	1	0
Adjoint technique territorial : 7,50/35 ^e par semaine	1	1	0
PERSONNEL TEMPORAIRE CONTRACTUEL	1	0	0

2017/01/05 - CONVENTION DE FOURRIÈRE 2017

Monsieur le Maire informe que, suite à la suppression de la subvention du Conseil Départemental, la SPA de Saintes a été contrainte d'augmenter le tarif de ses prestations qui reste, cependant, inférieur à la moyenne des tarifs nationaux.

Deux formules sont désormais proposées :

- Formule « Tout compris » : déplacement de la SPA pour venir récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière : 0,45 € par habitant, soit $0,45 \times 165 = 74,25$ €
- Formule « Sans déplacement » : prise en charge de l'animal en fourrière seule : 0,41 € par habitant, soit $0,41 \times 165 = 67,65$ €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Opte pour la formule « Tout compris » au tarif de $0,45 \times 165 = 74,25$ €,
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2017/01/06 - CONVENTION ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-MARIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un enfant de la commune fréquente l'école privée Sainte Marie de Pons et qu'il convient de signer une convention avec cet établissement conformément à la loi 85-97 du 25 janvier 1985 modifiée pour la répartition des dépenses de fonctionnement.

Pour l'année scolaire 2016/2017, la participation est fixée, pour la scolarisation des enfants :

- en classes maternelles : à 1 100 €
- en classes élémentaires : à 700 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité charge Monsieur le Maire de signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

2017/01/07 - HANGAR : DEMANDE ÉTUDE ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire propose de lancer une étude pour déterminer les travaux à faire pour l'aménagement du hangar. Cette étude pourrait être demandée au Cabinet MOREAU de Pérignac.

L'achat d'un défibrillateur pourrait également être envisagé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de demander une étude des travaux à réaliser au Cabinet MOREAU.

2017/01/08 - BANCS DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire précise qu'il convient, du fait de leur état de délabrement, de remplacer quelques bancs de l'église. Cette dépense, qui n'avait pas été initialement prévue dans le marché, ne dépassera pas les prévisions budgétaires de l'opération : certains travaux n'ont pas été réalisés ou ont coûté moins chers que prévu.

À l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de faire faire de nouveaux bancs (à l'identique des anciens) pour l'Église,
- charge Monsieur le Maire de demander un devis.

2017/01/09 - PRÉSENTATION DE L'AVANCEMENT DE LA TRAVERSE DE BOURG

Monsieur le Maire présente au conseil les 2 projets proposés par le Conseil Départemental. Il précise que l'étude est toujours en cours et que nous pouvons apporter toutes les modifications qui nous sembleraient plus pertinentes.

Il rappelle également qu'une participation de 25 % reste à la charge de la commune soit environ 250 000 €.

2017/01/10 - RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Le Syndicat des Eaux renouvelle le réseau d'eau potable entre Orville, Limorlin et Montignac. 22 semaines de travaux sont prévues pour un coût HT de 780 000 € à la charge du Syndicat des Eaux.

2017/01/11 - QUESTIONS DIVERSES

- Assemblée Générale de la FDGDON à TANZAC le 30/01/2017 : Hervé BOISSON y assistera.
- La fête de St-Seurin se déroulera le dimanche 09 juillet 2017.
- Mme DUGAS-RAVENEAU, candidate aux législatives, souhaite rencontrer les conseillers le mercredi 12 avril à 17 h : à l'unanimité les conseillers demande que l'horaire soit 18 h 30.
- Faire un entourage des containers rue des Jardins Fleuris : en ce lieu, le vent déplace les bacs et certains sacs sont retrouvés dans les jardins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Signatures :

Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET	Bernard GUILLET p/ Patrick BARTHOU
Sylvie LAVILLE	Yves ARCHAMBAUD p/ Michel DROUILLARD	Christian GOUIN
Hervé BOISSON	Steve BLANCHARD	Mariannick LAURAINÉ p/ Stéphane GENAUDEAU
Mariannick LAURAINÉ	Véronique FREDERIC	